

L'évaluation environnementale et sociale des projets remise en question

Par Jean Hébert, Directeur général de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI) et du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE)

L'actualité récente nous indique que les grandes préoccupations environnementales ainsi que la pratique des évaluations environnementales en particulier, font actuellement face à d'importants vents contraires. Le contexte actuel incertain des échanges économiques internationaux et les tensions géopolitiques servent de prétexte pour remettre en question les pratiques habituelles et reconnues d'intégration des considérations environnementales et sociales dans les grands projets proposés.

Les autorités gouvernementales de plusieurs pays proposent de contourner les procédures régulières d'évaluation et d'approbation environnementales pour certains projets ou de redéfinir les types de projets qui doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale complète. Au nom de l'urgence économique, des régimes d'exception sont proposés pour accélérer l'approbation de projets dits « d'intérêt national », au risque de sacrifier la rigueur, la transparence et l'acceptabilité sociale. Cette préoccupation fût partagée par les 1400 participants provenant de 76 pays lors du récent congrès de *l'International Association for Impact Assessment* que l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts (AQÉI) a accueilli à Québec en mai 2026.

Cela est d'autant plus paradoxal au Canada et au Québec alors que les procédures d'autorisations environnementales régulières viennent d'être modernisées et que les praticiens du domaine œuvrent à intégrer dans leurs pratiques des innovations qui permettent de réaliser des études d'impacts de même qualité avec plus d'efficacité et de convivialité, et ce, dans des délais plus courts. La récente entente conclue entre le Québec et le Canada pour harmoniser les processus d'autorisation des deux paliers de gouvernement selon le principe « un projet, une évaluation, une autorisation » va d'ailleurs en ce sens.

Le nouveau cadre réglementaire québécois proposé par la loi 81 fait en sorte que les initiateurs de projets devront être plus explicites plus tôt dans le processus d'autorisation sur la nature de leur projet et les enjeux environnementaux et sociaux qui y sont associés. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) interviendra dorénavant non seulement en aval de la réalisation de l'étude d'impact mais aussi en amont pour recueillir les préoccupations citoyennes. Celles-ci seront ainsi mieux intégrées dans la conception des projets.

Le domaine de l'évaluation environnementale est mature. Nous menons des études d'impact depuis plus de cinquante ans et nous possédons une immense richesse d'expériences et d'expertises ainsi que de connaissances territoriales sur lesquelles nous pouvons compter pour faire aussi bien avec plus d'efficacité. Plusieurs innovations ont été réalisées pour rendre ces documents de nature scientifique plus accessible avec notamment l'approche par enjeux qui permet de centrer l'analyse environnementale et sociale des projets sur ce qui est le plus important à la prise de décision. Les avancées dans les technologies numériques permettent aussi de rendre les rapports plus conviviaux et favorise ainsi la participation citoyenne.

Il est faux de prétendre que l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux ralentit les projets, est coûteux et n'est qu'un processus administratif d'autorisation. Au contraire, les projets qui prennent le temps de comprendre leur territoire, d'anticiper les risques et d'écouter les communautés sont généralement les projets qui se réalisent le plus efficacement. Les véritables retards surviennent souvent lorsqu'on tente d'accélérer un projet conçu d'avance, mal défini, mal compris ou mal accepté.

Lorsque l'environnement et les enjeux sociaux sont intégrés le plus tôt possible dans la planification et la conception d'un projet, nous avons alors un meilleur projet, généralement moins coûteux et réalisé plus rapidement, avec moins d'impact et de contestation. Le principal défi est d'inciter les initiateurs de projets à prendre cette voie. C'est là que les gains de temps et d'efficacité sont les plus grands. L'environnement et le social sont des dimensions de tout projet comme le sont les aspects techniques et économiques.

Plusieurs exemples récents ont malheureusement démontré que les décideurs ont décidé de faire ou de ne pas faire certains projets sans attendre d'avoir sous les yeux les informations fournies par cet outil éclairant.

Un rapport d'étude d'impact n'est pas un simple document réglementaire. C'est le récit d'un projet qui s'améliore au fil des connaissances acquises, des préoccupations entendues et des solutions trouvées. C'est la démonstration qu'il est possible de concilier développement, environnement et société.

Le rapport d'étude d'impact est l'histoire d'un projet, l'histoire du meilleur projet possible. Il illustre à merveille le lien entre la science et le politique en ces temps difficiles où les défis environnementaux et sociaux sont nombreux. L'évaluation environnementale et sociale est une discipline scientifique, mais aussi une discipline de communication et de consensus où la relation de confiance entre tous les acteurs impliqués est importante. Elle n'existe pas uniquement pour produire des rapports en soi et additionner plus d'information mais pour aider à la prise de décisions et à naviguer dans un monde de plus en plus complexe.

Il est nécessaire de mieux influencer le processus décisionnel avec des analyses scientifiques rigoureuses qui intègrent les préoccupations citoyennes afin de relever les défis environnementaux et sociaux actuels et d'atteindre un développement durable. Dans un monde marqué par l'urgence climatique, la perte de biodiversité, la polarisation des débats et la montée de la désinformation, nous avons besoin de plus de science, pas moins. Nous avons besoin de plus de dialogue, pas moins. Nous avons besoin de meilleures décisions, pas de décisions plus rapides à tout prix. Faisons confiance aux processus que nous avons collectivement bâtis et améliorés au fil des décennies. Laissons les professionnels de l'évaluation environnementale et sociale et les procédures régulières d'autorisation effectuer leur travail.